



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 18 JAN. 2024
N° 500883 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3958

COURRIER ARRIVE

22 JAN. 2024

SUCAT

Le général de corps d'armée Yann GRAVÊTHE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or.

OBJET : Construction d'une centrale photovoltaïque – Gomméville (21).

RÉFÉRENCE : Courriel du 15 janvier 2024.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire enregistré sous le n°021 302 23 M0001 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque à Gomméville.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Fabrice FORQUIN,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de la Côte d'Or
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21033 DIJON Cedex

COPIES :

- ESID Metz ;
- COMBdD Besançon ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Besançon.